

Conseil régional  
Groupe Droite et Centre de Bretagne  
Kuzul Rannvro Breizh  
Strollad Tu-dehou ha tu-kreiz eus Breizh

6<sup>ème</sup> réunion du Conseil régional de Bretagne – Décembre 2013

### **Intervention de Sylvie GUIGNARD**

Conseillère régionale de Bretagne

## **Pour une politique bretonne contractuelle renouvelée**

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Dans le rapport que vous présentez, vous nous demandez d'approuver le cadre de la future politique territoriale régionale 2014/2020.

Sur la méthode, et Dieu sait que nous ne sommes des fanatiques de cette procédure, il eut été plus juste que ce document fasse l'objet d'une communication, tellement les incertitudes sont grandes sur le contexte dans lequel cette nouvelle politique territoriale devra s'intégrer.

- Incertitudes économiques avec la crise
- Incertitude politique avec le renouvellement des équipes municipales en mars
- Incertitudes institutionnelles avec la refonte de la carte des EPCI, la création des métropoles, des pôles ruraux d'équilibre, la Loi de modernisation de l'action publique. Sans compter les promesses institutionnelles que fait le ministre de la Défense, dans le dos de la ministre de la décentralisation, au maire de Carhaix.



- Incertitudes sur la contractualisation avec l'Etat dans le cadre du CPER et des Programmes opérationnels européens

Voilà quelques éléments contextuels qui devraient vous inciter à prendre un peu de temps avant d'arrêter le cadre définitif de la contractualisation avec les territoires. Tel n'est pas votre choix, dont acte. C'est qu'en ces temps de panique dans votre majorité, la précipitation laisse peu de place à la réflexion.

Venons-en à vos propositions.

Nous notons un virage à 180° par rapport aux contrats de territoire version Lebranchu.

Quelques exemples :

- « *Travailler à une meilleure articulation entre communes et EPCI* ». Depuis le temps que nous le demandons !
- « *Comment sortir du guichet pour faire réellement un projet de territoire et non une addition de micro-projets locaux* ». Est-ce à dire que l'actuelle génération de contrats n'aurait pas rempli sa mission ?
- « *Comment aider les uns et les autres pour être le plus juste et le plus équitable possible* ». La péréquation actuelle n'aurait-elle pas atteint ce but ?

Une de vos préoccupations, et nous pouvons vous suivre sur ce thème, est de donner plus de cohérence et de lisibilité aux politiques territoriales.

En ce sens, le couplement des politiques régionales avec le volet territorial du contrat de plan et des programmes européens va dans le bon sens. De même que la volonté affichée, je dis bien affichée, d'une coordination avec les politiques territoriales mises en œuvre par les Conseils généraux.

En revanche, je ne comprends toujours pas votre obstination à maintenir l'EcoFAUR dans la mission environnementale. Vous avez élaboré un Plan bâtiments durables qui désormais est une norme qui s'impose à tous ceux qui sollicitent des aides de la Région. Vous écrivez que désormais les actions contractualisées devront respecter les critères PADUS et EcoFAUR. Alors que les dossiers financés dans le cadre de l'EcoFAUR sont souvent, et doivent être conçus comme des projets de territoires, vous refusez d'inscrire cette action dans les politiques territoriales. A moins que le guichet et les micro-projets locaux que vous dénoncez dans les politiques territoriales soient bons au titre de l'EcoFAUR ? Nous vous demandons un peu de cohérence et d'aller au bout de votre logique.

Toujours concernant la visibilité. Vous avez prévu que les dotations soient versées en deux fois :

- Les 3/7 sur la période 2014 à 2016
- Les 4/7 sur la période 2016 à 2020

Pourquoi pas ? A cette remarque près. Vous dites que les critères de péréquations pourront évoluer sur la seconde période. En gros, vous modifiez les règles du jeu à mi-contrat. Si vous voulez éviter les micro-projets locaux et orienter les contrats vers des investissements structurants, cela exige des exercices de programmation pluriannuelle. Et comment réaliser de la programmation pluriannuelle avec une incertitude financière liée à un changement de péréquation à mi-parcours ? Vous avez dénoncé cette pratique de l'Etat à l'égard de notre collectivité, mais vous l'imposez aux échelons infrarégionaux. Ce n'est pas sérieux.

Si j'ai bien compris votre document, le nouveau contrat comportera trois enveloppes :

- L'enveloppe 1 : Le Pays devra choisir au maximum trois des axes prioritaires parmi les cinq que vous avez arrêtés.
- Une enveloppe 2 : dite de rééquilibrage territorial pour redynamiser l'armature des villes moyennes
- Une enveloppe 3 : pour garantir les services collectifs essentiels sur les territoires.

Vous affichez là une volonté de resserrer les conditions d'intervention de la Région pour éviter du saupoudrage. Nous approuvons ce choix à condition toutefois qu'il ne soit pas un carcan et laisse une certaine marge de manœuvre aux acteurs locaux. Un point sur lequel nous souhaiterions avoir des précisions. Ces enveloppes sont-elles hiérarchisées et auront-elles des montants affectés ? Ou à l'inverse, les collectivités locales auront-elles le choix de concentrer leurs actions sur telle ou telle enveloppe ?

Enfin, et ce sera mon dernier point, vous donnez dans le nouveau cadre de la politique territoriale, un rôle de plus en plus important aux conseils de développement. Loin de moi la volonté d'écarter ces conseils de la négociation des contrats. En revanche, les considérer comme devant être le pôle central en matière d'ingénierie et être l'interlocuteur obligé dans le cadre de la programmation des programmes LEADER me paraît être déplacé.

Les conseils de développement ne sont, en effet, pas toujours le modèle de démocratie participative que vous voulez bien leur prêter. Il y en a de très anciens, avec des membres qui n'ont jamais été renouvelés. D'autres où les personnes se cooptent sans réel souci de représentativité. D'autres qui ne fonctionnent pas...

Bref, les situations sont très diverses et les moyens qui leur sont attribués par notre collectivité devraient l'être en fonction de critères objectifs mesurant leur degré d'implication dans les Pays et la qualité démocratique de leur fonctionnement.

Pour nous, les interlocuteurs privilégiés de la région doivent rester les élus, les Pays avec leur conseil de développement, rappelons-le, étant, mais n'étant que des structures de coordination et d'animation des territoires.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, les réflexions de notre groupe sur ce rapport. Nous attendons des réponses aux questions que nous avons posées. Dans l'attente d'un document final plus élaboré, nous nous abstiendrons sur ce document d'étape.